

Délibération n° 2018-333

OBJET : ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL AU SIOM

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	76
Présents	:	54
Présents et représentés	:	67
Votants	:	67

Le mercredi 28 novembre 2018, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 22 novembre 2018, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis

Délibération n° 2018-333

Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-François VIGIER donne pouvoir à Mme. Irène BESOMBES
Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
M. Francisque VIGOUROUX donne pouvoir à Mme. Patricia LECLERCQ
Mme. Ouiam HAMMAN donne pouvoir à Mme. Michèle DESCAMPS
Mme. Sandrine GELOT donne pouvoir à M. Rémi BETIN
M. Olivier THOMAS donne pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE donne pouvoir à M. Serge MORONVALLE
M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à Mme. Sylvianne RICHARDEAU
Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN

Délibération n° 2018-333

M. David ROS donne pouvoir à Mme. Michèle VIALA
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à Mme. Michelle CHENIAUX
 M. Patrick BATOUFFLET donne pouvoir à M. Dominique FONTENAILLE
 M. Patrice GILBON donne pouvoir à M. Christian PAGE

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Monsieur Jérémy	MARTIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Jean HAVEL

Objet : ELECTION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT POUR LA COMMUNE DE GOMETZ-LE-CHÂTEL AU SIOM

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Michel BOURNAT.

VU le Code électoral ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1, L.5211-7 et L.5211-61 ;

VU la délibération n°2016-220 du 25 mai 2016 portant élection des représentants titulaires et suppléants (commune de Gometz-le-Châtel) au sein du syndicat mixte des ordures ménagères de la vallée de Chevreuse (SIOM) ;

VU les statuts du SIOM annexés à l'arrêté préfectoral portant création du syndicat mixte fermé, notamment son article 5 ;

CONSIDERANT que M. Gilles VERMILLON a été élu délégué titulaire pour siéger au SIOM ;

CONSIDERANT le courrier du 22 septembre 2018 de M. Gilles VERMILLON adressé à Mme le Maire de Gometz-le-Châtel, relatif à sa démission de son mandat de conseiller municipal de la commune de Gometz-le-Châtel et transmis aux services de la Préfecture le 25 septembre 2018 ;

CONSIDERANT que la démission des membres du conseil municipal sont définitives dès leurs réception par le maire qui en informe immédiatement le représentant de l'Etat dans le département ;

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir au remplacement de M. Gilles VERMILLON au sein du SIOM ;

CONSIDERANT que le choix de l'organe délibérant pour l'élection de ses représentants peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

CONSIDERANT la candidature de Mme Monique DARMON, Conseillère municipale de la commune de Gometz-le-Châtel, pour siéger en qualité de déléguée titulaire en lieu et place de M. Gilles VERMILLON ;

CONSIDERANT la candidature de M. Jean-Jacques DUVERNEUIL, Conseiller municipal de la commune de Gometz-le-Châtel, pour siéger en qualité de délégué suppléant en lieu et place de Mme Monique DARMON ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Comité syndical du SIOM ;

Mme Monique DARMON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est désignée déléguée titulaire pour siéger au Comité syndical du SIOM.

Délibération n° 2018-333

M. Jean-Jacques DUVERNEUIL ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est désigné délégué suppléant pour siéger au Comité syndical du SIOM.

2. DECLARE élus et installés dans leur fonction à la majorité absolue des suffrages exprimés :

Membre titulaire :

- Mme Monique DARMON

Membre suppléant :

- M. Jean-Jacques DUVERNEUIL

3. PRECISE que la délibération n°2016-220 du 25 mai 2016 portant élection des représentants titulaires et suppléants (commune de Gometz-le-Châtel) au sein du syndicat mixte des ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) demeure inchangée concernant l'élection des autres représentants.

Fait et délibéré le mercredi 28 novembre 2018

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (66 VOIX)

66 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Sonia DAHOU, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard

Délibération n° 2018-333

LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

1 ABST. : Mme. Chrystel LEBOEUF

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20181128-lmc124685-DE-1-1

Date AR Préfecture :

03/12/18

- Affichée / Publiée le *5 décembre 2018*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.